



Editorial



Consultations préventives : un rendez-vous à ne pas manquer !

Le ministre de la Santé et de la Prévention, François Braun, a évoqué le 6 juillet 2023 à l'occasion de son audition par la commission des Affaires sociales du Sénat, les grands enjeux qu'il souhaite aborder dans le futur projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2024. Au cœur de cette PLFSS réside la nécessité « [d']accélérer le virage préventif ».

Depuis longtemps, **l'AFDN défend et promeut l'idée que la prévention primaire est une dimension majeure mais non exploitée dans la lutte contre les pathologies aiguës et chroniques.** Récemment, le Haut Conseil de Santé Publique (HCSP) a proposé des recommandations pour la mise en place des **“rendez-vous prévention”**. Ils concernent des tranches d'âge, des moments clés de la vie : 18-25 ans, 45-50 ans, 60-65 ans, et 70-75 ans. Pour le volet “alimentation”, le HCSP justifie la réalisation de bilans diététiques selon les âges devant aboutir à un “plan personnalisé de santé” :

- 8-25/45-50 ans : détection du surpoids, de l'obésité et promotion des “bonnes habitudes alimentaires”,
- 60-65 ans : détection du surpoids et de l'obésité,
- 70-75 ans : dépistage de la dénutrition.

Au final, ces recommandations encouragent le déploiement laborieux du volet prévention des politiques de santé, François Braun ayant reconnu que la mise en œuvre des « rendez-vous de prévention » inscrits dans la LFSS pour 2023 s'était avérée plus compliquée que prévu. Celui-ci a annoncé que le dispositif serait mis en place progressivement à partir du 1^{er} octobre 2024 pour la population des 45-50 ans uniquement “pour une généralisation sur les trois classes d'âge prévues à partir du 1^{er} janvier 2024”. Le HCSP précise que le rendez-vous prévention doit s'organiser autour du médecin traitant dans une **approche coordonnée de prise en charge territorialisée** en faisant bénéficier les professionnels concernés d'une formation adéquate.

Les travaux de l'AFDN ont permis de montrer l'intérêt de la prévention au cours de ses dernières auditions mais elle va poursuivre ses travaux auprès du ministère de la Santé et de la Prévention pour que ses rendez-vous de prévention soient réalisés avec sécurité et une qualité de soins optimale. Ce qui reviendrait à acter que **seuls les professionnels de santé diététiciens nutritionnistes (DN) seraient légitimes et compétents pour réaliser les bilans diététiques et nutritionnels pour traiter, évaluer et prendre en charge les questions alimentaires au sein de ce dispositif.**

Dans le même temps, nous pouvons regretter dans le rapport de l'assurance maladie 2024 visant à *“améliorer la qualité du système de santé et maîtriser les dépenses”* (remis au ministre chargé de la Sécurité sociale et au Parlement en juillet 2023), que la proposition d'ouvrir le remboursement, en lien avec les organismes complémentaires, de cycles de prestations d'activité physique adaptée (APA) soit proposée **sans considérer de façon concomitante le remboursement des consultations de diététique.** La feuille de route de rentrée pour l'AFDN est donc toute tracée afin de positionner la profession au centre de ces futures politiques de santé. Professionnels de santé engagés et compétents, les DN demeurent des acteurs à part entière de la prévention primaire.



**35, allée Vivaldi
75012 Paris**

Tél. 01 40 02 03 02

Fax 09 70 61 15 93

E-mail : afdn@afdn.org

www.afdn.org

Bonne lecture et bonne rentrée !
Ghislain Grodard-Humbert, Président de l'AFDN